

Stéphanie

Habite à Saint-Maixent-l'Ecole

Travaille à Chauray

Horaires : 8 h à 17 h 15 en horaires flexibles

Distance : 19 km

Mode de déplacement : covoiturage

Durée du trajet : 30 minutes



LE DÉCLIC

« Il y a trois ans, la MAAF a lancé une démarche en faveur de la mobilité douce. La DRH a cartographié les 3 000 salariés et, via des ateliers, a mis en relation ceux vivant dans une même zone. Cela a permis de découvrir que certains collègues habitaient tout près les uns des autres. »

L'ORGANISATION

« Je covoiture avec 2 personnes, à raison de 2 jours par semaine. On se retrouve à l'aire de covoiturage d'Azay-le-Brûlé à 7 h 45. Ce n'est pas régulier : si on ne peut pas, tant pis. Je fais à peu près 50 jours de covoiturage par an. La MAAF collabore avec l'appli BlaBlaCar Daily. »

LES COLLÈGUES

« Ils/elles ne sont pas de mon service. Lors des trajets, nos conversations sont différentes de celles du travail. Covoiturer me permet de découvrir mes collègues sous un autre angle. »

DES BÉNÉFICES

« Le covoiturage, en plus d'être plus écologique, offre des avantages économiques non négligeables. En tant que conductrice, je reçois 2 € par passager et par trajet de la part de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre ou de l'agglomération Niortaise, et 2 € de plus sont versés par mon entreprise.

Donc pour une journée-type avec 2 collègues dans ma voiture, je perçois 16 € par jour. »

DÉFI MOBILITÉ
Interservices

DU 27 AU 30 AVRIL 2026

J'agis avec les ambassadeurs-écogestes

